Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL

Siège social : *Route de SFAX Menzel Hayet –5033– Monastir*

La Société Tunisienne d'Email publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 Novembre 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Ahmed SAHNOUN (Les Commissaires aux comptes associés MTBF) & Mme Chiraz DRIRA (CRG AUDIT).

Bilan SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

Actifs	*Note*	*2025*	*2024*
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		284 452	284 452
Moins : amortissements		<252 812>	<233 150>
	IV.1	**31 640**	**51 302**
Immobilisations corporelles		106 321 313	104 620 893
Moins : amortissements		<39 955 861>	<36 036 744>
	IV.2	**66 365 452**	**68 584 149**
Immobilisations financières		18 332 310	12 784 914
Moins : provisions		<3 069 821>	<3 147 146>
	IV.3	**15 262 489**	**9 637 768**
Total des actifs immobilisés		***81 659 581***	***78 273 219***
Autres actifs non courants	IV.4	1 837 992	3 003 295
Total des actifs non courants		***83 497 573***	***81 276 514***
Actifs courants			
Stocks		20 132 174	24 341 544
Moins : provisions		<1 713 311>	<686 300>
	IV.5	**18 418 863**	**23 655 244**
Clients et comptes rattachés		15 951 206	26 103 158
Moins : provisions		<5 088 195>	<4 824 271>
	IV.6	**10 863 011**	**21 278 887**
Autres actifs courants		12 414 651	15 160 100
Moins : provisions		<251 748>	<205 033>
	IV.7	**12 162 903**	**14 955 067**
Autres actifs financiers	IV.8	985 561	697 168
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	230 610	217 186
Total des actifs courants		**42 660 948**	**60 803 552**
Total des actifs		***126 158 521***	***142 080 066***

Bilan SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	*Note*	*2025*	*2024*
Capitaux propres			
Capital	IV.10	34 513 514	34 513 514
Réserve légale	IV.10	656 890	656 890
Autres capitaux propres	IV.10	13 502 058	13 681 057
Résultats reportés	IV.10	<35 547 890>	<21 023 856>
Réserve spéciale de réévaluation légale	IV.10	7 013 452	7 013 452
Réserve spéciale de réévaluation libre	IV.10	16 018 520	16 018 520
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		**36 156 544**	**50 859 577**
Résultat de l'exercice	IV.10	<14 450 929>	<14 524 034>
Total des capitaux propres avant affectation		**21 705 615**	**36 335 543**
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.11	36 149 694	40 710 165
Autres passifs non courants	IV.12	1 403 213	1 803 213
Total des passifs non courants		**37 552 907**	**42 513 378**
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.13	10 431 949	16 248 032
Autres passifs courants	IV.14	18 016 499	11 177 548
Concours bancaires et autres passifs financiers	IV.15	38 451 551	35 805 565
Total des passifs courants		**66 899 999**	**63 231 145**
Total des passifs		**104 452 906**	**105 744 523**
Total des capitaux propres et passifs		***126 158 521***	***142 080 066***

Etat de résultat SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	Note	2025	2024
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	40 929 680	37 437 705
Autres produits d'exploitation	V.2	286 999	178 999
Total des produits d'exploitation		***41 216 679***	***37 616 704***
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis		<4 215 958>	<1 500 550>
Achats d'approvisionnements consommés	V.3	<26 538 919>	<25 260 982>
Charges de personnel	V.4	<6 596 846>	<6 066 549>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.5	<6 979 201>	<10 415 630>
Autres charges d'exploitation	V.6	<5 006 907>	<3 741 992>
Total des charges d'exploitation		**<49 337 831>**	**<46 985 703>**
Résultat d'exploitation		**<8 121 152>**	**<9 368 999>**
Charges financières nettes	V.7	<6 739 616>	<5 226 453>
Produits des placements	V.8	397 283	441 757
Autres gains ordinaires	V.9	265 047	12 500
Autres pertes ordinaires	V.10	<194 690>	<329 776>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		**<14 393 128>**	**<14 470 972>**
Impôt sur les sociétés		<57 801>	<53 062>
Résultat net de l'exercice		***<14 450 929>***	***<14 524 034>***

Etat de flux de trésorerie SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	Note	2025	2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		***<14 450 929>***	***<14 524 034>***
Retraitements pour :			
Amortissements et provisions		6 979 201	10 415 630
Quote-part subvention d'investissement		<178 999>	<178 999>
Déc. affectés à l'acquisition de titres de placement		-	6 249 806
Variation des :			
Stocks		4 209 370	2 820 228
Créances clients		10 151 952	12 039 480
Autres actifs courants	*VI.1*	<2 414 302>	<5 151 640>
Fournisseurs et autres dettes	*VI.2*	241 934	<179 930>
Flux de trésoreries provenant de l'exploitation	*VI.3*	***4 538 227***	***11 490 541***
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
Déc. liés à l'acq. d'immo. Et AA non courants		<2 715 214>	<2 566 945>
Déc/Enc. Nets affectés à l'acquisition d'immobilisations fin		<426 038>	143 977
Flux de trésoreries affectés à l'investissement	*VI.4*	***<3 141 252>***	***<2 422 968>***
Flux de trésorerie liés au financement			
Encaissement des emprunts et des crédits de gestion		20 445 827	27 133 377
Remboursement des emprunts et des crédits de gestion		<21 838 079>	<40 295 749>
Flux de trésorerie affectés au financement	VI.5	***<1 392 252>***	***<13 162 372>***
Variation de trésorerie		***4 723***	***<4 094 799>***
Trésorerie au début de l'exercice		<11 903 528>	<7 808 729>
Trésorerie à la clôture de l'exercice		***<11 898 805>***	***<11 903 528>***

Notes aux Etats Financiers

I. Présentation de la société

La Société Tunisienne d'Email S.A (« SOTEMAIL » ou « société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 21 juin 2002. Son capital s'élève au 31 décembre 2025 à 34.513.514 DT divisé en 34.513.514 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication des émaux de carreaux de céramiques, carreaux de faïence, grés et décorations ainsi que tous produits d'articles sanitaires.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Souassi du gouvernorat de Mahdia.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

SOTEMAIL détient une participation de 99% dans la filiale russe "LTD KIT"et une participation de 58,5% dans la filiale tunisienne "IDEALE DE TRANSPORT SARL" créée en 2019."LTD KIT" a été créée en 2015 en vue de promouvoir les exportations de la société dans la zone Eurasie. Toutefois, cette filiale a connu des difficultés opérationnelles depuis sa création. "LTD KIT" est actuellement en arrêt d'activité et n'a pas préparé d'états financiers depuis sa création. Par ailleurs, la participation de SOTEMAIL dans LTD KIT a été totalement provisionnée. En l'absence d'information financière sur cette filiale, SOTEMAIL ne peut pas établir des états financiers consolidés. Il est à noter que SOTEMAIL est-elle même filiale de la Société Moderne de Céramiques ("SOMOCER"), société cotée qui publie des états financiers consolidés incluant SOTEMAIL.

II. Faits marquants de la période

1) Difficultés opérationnelles et financières

La société SOTEMAIL connait des difficultés opérationnelles et financières depuis l'exercice 2023 qui ont impacté négativement les performances et la situation financière de la société. Ces difficultés sont dues aux diverses raisons externes et internes dont notamment :

- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années et le contexte inflationniste qui impacté négativement les taux d'endettement et en conséquence le niveau des charges financières ainsi que la hausse du taux de défaut des clients et des retards de paiements importants par rapport aux échéanciers contractuels ;

- Les conséquences négative de la crise sanitaire Covid-19 ainsi que la guerre de l'Ukraine ayant impacté significativement les chaines d'approvisionnement en matière premières et ont résulté aussi à une hausse significative des coûts de matières premières au niveau mondial ;

- Les importations illégales des matériaux de construction à bas prix en provenance notamment de l'Inde ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes cumulées enregistrées par SOTEMAIL et ayant atteint un niveau de 49.999 mille DT au 31 décembre 2025 (y compris la perte enregistrée en 2025 s'élevant à 14.451 mille DT).

Face à cette situation, la société a entrepris un nombre d'actions afin de redresser la situation financière de la société. Les principales actions menées sont les suivantes :

- Des réunions avec les autorités et les administrations tunisiennes afin de demander le renforcement du contrôle sur les importations illégales à bas prix en provenance notamment de l'Inde. Ces discussions ont abouti à la prise de mesures de la part de l'administration tunisienne pour un renforcement de contrôle sur les importations illégales ;

- Elargissement de la gamme des produits de la société (notamment des produits économiques) et renforcement des équipes commerciales dédiées à certains secteurs porteurs à l'instar du secteur hôtelier ;

- Une meilleure gestion des impayés clients moyennant de la limitation de l'octroi des crédits de paiement aux clients ayant des antécédents de paiement et le renforcement du dispositif de réalisation des garanties pour les clients défaillants ;

- Reprise des importations des matières premières de l'Ukraine et Identification des nouveaux circuits d'approvisionnement (Espagne, Turquie, Algérie) pour faire face aux problèmes de pénurie et de hausse des prix de matière première en provenance des pays traditionnels d'approvisionnement ;

- Diversification du relationnel bancaire pour assurer des nouvelles sources de financement avec un coût acceptable. Des négociations sont aussi en cours avec les autres institutions financières pour le rééchelonnement des autres dettes bancaires ;

- Bénéfice des mesures prévues par les lois de finances pour bénéficier des amnisties fiscales et sociales ainsi que des calendriers de paiement aménagés des dettes de la société envers l'administration fiscale et la sécurité sociale ;

- Des actions d'optimisation des charges d'exploitation notamment les charges de personnel grâce à la mise en place des plans de départs volontaires.

Une réunion a été tenue au Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 14 mai 2025 présidée par Madame le Juge du séquestre, de la liquidation et de l'administration judiciaire, à laquelle a assisté Madame le juge commissaire, les mandataires de justice, le management de SOTEMAIL, les représentants de la STEG, de la CNSS, la Direction des Grandes Entreprises auprès du ministère des finances et les représentants des principales banques partenaires à savoir la STB, la BH Bank et la BNA et ce à l'effet de la restructuration et du rééchelonnement des dettes.

Ces discussions, ont abouti à la mise en place d'un programme global de restructuration destiné à rééquilibrer l'endettement de SOTEMAIL et à préserver sa capacité de financement de l'exploitation.

Un accord de rééchelonnement a été conclu avec la STEG. Des échéanciers de rééchelonnement ont été signés dans le cadre de l'amnistie fiscale et de l'amnistie sociale.
Le management est actuellement en phase de finalisation de la mise en place des crédits avec les banques. Les principaux accords sont les suivants :

STEG

Le rééchelonnement a été effectué sur 3 ans, soit 36 mensualités portant sur un montant de 2,6 MDT.

Amnistie fiscale

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOTEMAIL a convenu, le 30 juin 2025, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 40.528 mille dinars moyennant l'abandon des pénalités d'un montant de 25.113 mille dinars au 31 décembre 2024 sous réserve du respect du calendrier.

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOTEMIL a convenu, le 30 janvier 2026, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 8.125 mille dinars et a ainsi bénéficié de l'abandon des pénalités d'un montant de 1.793 mille dinars au 31 décembre 2025.

Amnistie sociale

Dans le cadre de l'amnistie sociale, SOTEMAIL a convenu, le 31 mars 2025, d'un échéancier de règlement avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, pour un montant de 1.423 mille dinars sur une période de 4 ans.

Banques :

BH Bank :

- La mise en place, à la date du 30 juillet 2026, d'un crédit de rééchelonnement des impayés d'un montant de 1.8 MDT sur 7 ans avec une année de grâce avec maintien des garanties ainsi que l'enveloppe de crédit de gestion.

- La mise en place, à la date du 30 juillet 2026, d'un crédit de restructuration des impayés d'un montant de 3.3 MDT sur 10 ans avec deux années de grâce avec maintien des garanties ainsi que l'enveloppe de crédit de gestion.

STB :

- La mise en place, à la date du 13 mai 2026, d'un crédit de consolidation des impayés d'un montant total de 5.5 MDT sur 10 ans avec deux années de grâce.

- La mise en place, à la date du 28 juillet 2026, d'un crédit de restructuration des impayés d'un montant de 4 MDT sur 10 ans avec une année de grâce.

Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2026-2035 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière. Par ailleurs, la société a bénéficié du support financier de sa société mère SOMOCER qui s'est engagée à apporter le support financier à SOTEMAIL en cas de besoin pour faire face à ses engagements financiers et lui permettant ainsi de continuer son activité.

2) Administration Judiciaire

Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 avril 2024 le gel des comptes bancaires de SOTEMAIL et sa mise sous administration d'un mandataire de justice. Ce gel est levé suite à la désignation, par décision du tribunal de première instance de Monastir en date du 09 Mai 2024, d'un mandataire de justice chargé de la gestion de la société jusqu'à la levée de l'administration judiciaire.

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 17 février 2025, deux administrateurs de justice et un contrôleur ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement de la société, en remplacement du mandataire précédent, avec obligation de signature conjointe pour toute opération.
En date du 24 juin 2025, un troisième mandataire de justice a été ajouté pour formant ainsi un comité de mandataire.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel de la comptabilité. Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes « NCT » mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

Aucun changement de méthodes comptables, ni de méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers, n'est intervenu au cours de l'exercice 2025.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, les états financiers de SOTEMAIL arrêtés au 31 décembre 2025 ont été établis sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation, conformément aux dispositions de la Norme Comptable Générale NCT 01.
Cette hypothèse repose notamment sur les mesures de restructuration financière engagées et réalisées par la société, les prévisions financières établies dans le cadre du business plan couvrant la période 2026-2035, ainsi que sur l'engagement de soutien financier de son principal actionnaire, la société mère SOMOCER, destiné à permettre à SOTEMAIL de faire face à ses engagements et de poursuivre normalement ses activités.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Immobilisations

Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire.

Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 500 dinars, sont amortis intégralement. Les immobilisations sont enregistrées à leur prix d'achat hors taxes déductibles augmenté des frais directs d'acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de

façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Nature	Taux
Logiciels	33%
Constructions	2%
Matériel industriel - Constructions métalliques	3,33%
Installations techniques, matériel et outillage	3,33% et 6,67%
Matériel industriel à statut juridique particulier	3,33% et 6,67%
Matériel de transport	6,67% et 10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Grosses réparations	10%
Agencement, aménagement et installation	5%, 10% et 33%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par la constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

III.2 Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III.3 Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui servent pour le financement de la construction d'un actif qualifié, sont capitalisées au niveau du coût dudit actif. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III.4 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.5 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques, ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs tels que des frais de marketing spécifiques.

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

III.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants.

Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III.7 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

III.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.9 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

Les placements à long terme comprennent :

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. *Evaluation*

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme.
Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides.
Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III.11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinars tunisien selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours). L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Logiciels	254 452	254 452
Fonds commercial	30 000	30 000
Immobilisations incorporelles brutes	**284 452**	**284 452**
Amortissement Logiciel	<241 187>	<223 025>
Amortissement Fonds commercial	<11 625>	<10 125>
Immobilisations incorporelles nettes	**31 640**	**51 302**

IV.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Terrains	7 393 081	7 393 081
Constructions	26 541 993	26 520 625
Constructions à statut juridique particulier	1 363 387	1 363 387
Matériels de transport	327 024	327 024
Matériels de transport à statut juridique particulier	1 216 079	1 216 079
Matériels industriels à statut juridique particulier	4 028 957	4 028 957
Matériels informatiques	320 037	309 549
Matériels de bureaux	111 019	110 302
Matériels industriels	58 066 701	57 038 191
Agencements et aménagements divers	5 071 873	5 071 873
Immobilisations en cours	1 881 162	1 241 825
Immobilisations corporelles brutes	**106 321 313**	**104 620 893**
Amortissements cumulés	<39 955 861>	<36 036 744>
Immobilisations corporelles nettes	**66 365 452**	**68 584 149**

IV.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Titres de participation ***(voir Note IV. 3.1)***	11 239 628	8 553 128
Titres de placements **(*)**	447 202	447 202
Dépôts et cautionnements	632 809	632 809
Prêt à long terme AB Corporation	1 401 240	1 546 648
Prêt à long terme Somocer Négoce	1 345 172	1 552 122
Prêt à long terme ABC	2 825 609	-
Fonds de garantie (**)	440 650	53 005
Immobilisations financières brutes	**18 332 310**	**12 784 914**
Provision pour dépréciation	<3 069 821>	<3 147 146>
Immobilisations financières nettes	**15 262 489**	**9 637 768**

() Les titres de placements au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :*

Désignation	*31.12.2025*	*Provision pour dépréciation*	Solde Net au 31/12/2025
Placement STB	197 200	58 140	139 060
Placement SANIMED	250 002	118 286	131 716
Total	**447 202**	**176 426**	**270 776**

(**) les fonds de garanties au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Désignation	*31.12.2025*	*Provision pour*	*Solde Net*
Fonds de garantie Unifcator	45 457	45 457	0
Fonds de garantie Tunisie Factoring	395 193	0	395 193
Total	**440 650**	**45 457**	**395 193**

IV.3.1 Titres de participation

Désignation	*31.12.2025*	*% de détention*	*Provision pour dépréciation*	Solde Net au 31/12/2025	Solde Net au 31/12/2024
A.B.C (*)	5 386 500	41,65%	-	5 386 500	2 700 000
SAPHIR	75 000	15%	75 000	-	
SOMOSAN	50 000	0,40%	50 000	-	
SOMOCER NEGOCE	1 010 000	33,67%	1 010 000	-	
LTD KIT	214 128	99%	214 128	-	
S.M.C	340 000	27,63 %	-	340 000	340 000
3S Trading	100 000	9,10%	100 000	-	
SOMOCER de Transport SARL (**)	1 025 000	58,50%	-	1 025 000	1 025 000
SANIMED	3 003 000	11,71%	1 368 810	1 634 190	1 634 190
Media Plus	30 000	30,00%	30 000	-	
Ste Périmètre de gestion	6 000	0,05%	-	6 000	6 000
Total	**11 239 628**		**2 847 938**	**8 391 690**	**5 705 190**

Les titres de participations au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :
() La variation positive de 2 686 500 DT enregistrée au niveau de la rubrique « Titres de participation » au titre de l'exercice 2025, par rapport à l'exercice précédent, provient de la souscription de SOTEMAIL à une augmentation de capital de la ABC, filiale de SOMOCER ».*
Il est a noter que L'augmentation des titres de participation dans ABC ne donne lieu à aucun flux de trésorerie, la souscription de SOTEMAIL à l'augmentation de capital de ABC ayant été réalisée par conversion de créances.

(**) *La société « SOMOCER de Transport SARL » est détenue à raison de 58,5% par SOTEMAIL, 39,7% par SOMOCER et 1,8% par SMC. Le contrôle exclusif effectif sur cette filiale est exercé par la société mère SOMOCER et non pas par la société SOTEMAIL. En effet, le Directeur Général*

de SOMOCER est lui-même Gérant de la société « SOMOCER Transport SARL ». Par ailleurs, les politiques opérationnelles et financières sont fixées au niveau du management de SOMOCER.

IV.4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Frais préliminaires (i)	17 698 171	16 476 326
Charges à repartir (ii)	1 884 620	1 884 620
Autres actifs non courants bruts	**19 582 791**	**18 360 946**
Amortissements & résorptions	<17 744 799>	<15 357 651>
Autres actifs non courants nets	**1 837 992**	**3 003 295**

(i) La résorption des frais préliminaires a été calculée sur la base d'un taux annuel de 33%.

Les Frais préliminaires de l'exercice sont relatifs aux charges supportées par la société dans le cadre du développement de nouveaux articles de produits finis appartenant à la catégorie grès et faïence.

(ii) La résorption des charges à répartir se fait conformément à la méthode linéaire. La période de résorption est répartie comme suit :

- Les frais de participation aux foires et la location de l'espace publicitaire : 2 ans.
- Les frais de publicité : 3 ans.
- Les frais du plan du licenciement des salariés : 3 ans.

Les frais préliminaires de la période sont relatifs aux frais de recherche et de développement de nouveaux produits.

IV.5 Stocks

Les stocks se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Stocks de matières premières & consommables	5 890 090	5 883 497
Stocks de produits finis et en cours	14 242 084	18 458 047
Total des stocks bruts	**20 132 174**	**24 341 544**
Provisions pour dép. des stocks de produits finis	<1 603 708>	<665 189>
Provisions pour dép. des stocks de matières premières	<109 603>	<21 111>
Total des stocks nets	**18 418 863**	**23 655 244**

IV.6 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Clients ordinaires	11 525 913	17 558 929
Clients effets à recevoir	750 647	4 647 789
Clients avoirs à établir	<1 413 549>	<927 831>
Clients douteux ou litigieux	5 088 195	4 824 271

Total des comptes clients bruts	**15 951 206**	**26 103 158**
Provisions sur créances clients	<5 088 195>	<4 824 271>
Total des comptes clients nets	**10 863 011**	**21 278 887**

IV.7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Avances et prêts au personnel	139 169	137 773
Etat et collectivités publiques	5 089 679	6 317 568
Fournisseurs débiteurs	501 830	681 838
Créances sur les parties liées (*)	6 021 150	6 937 014
Charges constatées d'avance	283 197	221 080
Débiteurs divers	56 390	-
Produits à recevoir	-	609 209
Blocage et déblocage	118 203	50 585
Compte d'attente	205 033	205 033
Total des autres actifs courants Brut	**12 414 651**	**15 160 100**
Provisions des autres actifs courants	<251 748>	<205 033>
Total des autres actifs courants nets	**12 162 903**	**14 955 067**

(*) Les créances sur les parties liées sont présentées au niveau de la note VII.3.

IV.8 Placements et autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
STB SICAV	91 240	105 565
BTK SICAV	274 359	239 944
Sanadett SICAV	9 312	7 878
Salamet CAP	8 292	2 194
Echéance à moins d'un an sur Prêt AB Corporation	145 408	134 637
Echéance à moins d'un an sur Prêt Somocer Négoce	206 950	206 950
Billet de trésorerie SANIMED	250 000	-
Total des autres actifs financiers	**985 561**	**697 168**

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Banques	219 486	211 887
Caisse	11 124	5 299
Total des liquidités & équivalents de liquidités	**230 610**	**217 186**

IV.10 Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Capital social	34 513 514	34 513 514
Réserve légale	656 890	656 890
Réserve spéciale de réévaluation légale	7 013 452	7 013 452
Réserve spéciale de réévaluation libre	16 018 520	16 018 520
Prime d'émission	12 986 487	12 986 487
Subventions d'investissements	515 571	694 570
Résultats reportés	<35 547 890>	<21 023 856>
Capitaux propres avant résultat	**36 156 544**	**50 859 577**
Résultat de l'exercice (*)	<14 450 929>	<14 524 034>
Capitaux propres avant affectation	**21 705 615**	**36 335 543**

Les mouvements des capitaux propres pour l'exercice 2025 se résument dans le tableau suivant :

Désignation	**Solde au 31/12/2024**	**Affectation résultat**	**Résultat de l'exercice**	**Amort. Subvent.**	**Solde au 31/12/2025**
Capital	34 513 514	-	-	-	34 513 514
Réserve légale	656 890	-	-	-	656 890
Réserve spéciale de réévaluation légale	7 013 452	-	-	-	7 013 452
Réserve spéciale de réévaluation libre	16 018 520	-	-	-	16 018 520
Prime d'émission	12 986 487	-	-	-	12 986 487
Résultats reportés	<21 023 856>	<14 524 034>	-	-	<35 547 890>
Subventions d'investissements	694 570	-	-	<178 999>	515 571
Résultat de l'exercice (**)	<14 524 034>	14 524 034	<14 450 929>	-	<14 450 929>
Total	**36 335 543**	**-**	**<14 450 929>**	**<178 999>**	**21 705 615**

Les amortissements différés non encore imputés au 31 décembre 2025 s'élèvent à 35.026.226 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	**Total**	**Imputation**	**Perte de report**	**Reste à imputer**
Amortissements différés 2020	1 380 648	-	-	1 380 648
Amortissements différés 2022	2 968 828	-	-	2 968 828
Report déficitaires 2023	2 687 309	-	-	2 687 309
Amortissements différés 2023	3 620 955	-	-	3 620 955
Report déficitaires 2024	3 448 395	-	-	3 651 084
Amortissements différés 2024	7 725 379	-	-	7 522 690
Report déficitaires 2025	9 255 933	-	-	9 255 933
Amortissements différés 2025	3 938 779	-	-	3 938 779
Total	**35 026 226**	**-**	**-**	**35 026 226**

(**) Le résultat par action de la société se présente comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Résultat net	<14 450 929>	<14 524 034>
Nombre moyen pondéré d'actions	34 513 514	34 513 514
Résultat par action	**<0,419>**	**<0,420>**

IV.11 Emprunts

Les emprunts à long terme se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts leasing	-	232 272
Emprunts BNA	410 833	939 555
Emprunts STB	919 502	2 115 901
Emprunt BH	1 006 663	1 642 995
Emprunt Attijari	141 224	315 847
Engagement dette fiscale	31 626 913	34 448 375
Engagement dette sociale CNSS	771 215	1 015 220
Engagement dette STEG	1 273 344	-
Total des emprunts	**36 149 694**	**40 710 165**

IV.12 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Provision pour risques et charges	1 141 383	1 541 383
Provision pour départ à la retraite	261 830	261 830
Total des autres passifs non courants	**1 403 213**	**1 803 213**

IV.13 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Fournisseurs d'exploitation	5 550 671	12 167 100
Fournisseurs effets à payer	2 159 747	2 429 758
Fournisseurs d'immobilisations	43 854	43 854
Fournisseurs factures non parvenues	1 412 464	25 803
Fournisseurs arrangements	1 265 213	1 581 517
Total des dettes fournisseurs et comptes rattachés	**10 431 949**	**16 248 032**

IV.14 Autres passifs courants

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Dettes dues au personnel	457 698	376 873
Dettes sociales CNSS	811 881	1 107 828
Congés à payer	206 453	154 969
Etat, impôts et taxes	13 257 412	7 141 705
Actionnaires dividendes à payer	15 833	15 833
Dettes sur les parties liées (*)	749 103	188 777
Débiteur créditeur divers	7 000	7 000
Obligations cautionnées	465 804	235 589
Charges à payer	2 011 246	1 906 970
Créditeurs divers	34 069	42 004
Total des autres passifs courants	**18 016 499**	**11 177 548**

(*) Les dettes sur les parties liées sont présentées au niveau de la note VII.3.

IV.15 Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Découverts bancaires	12 379 415	12 120 714
Crédits de gestion à court terme	5 880 000	5 880 000
Factures escomptées	1 613 126	2 439 777
Financement en devises	4 861 014	5 139 238
Crédits immobilisables	1 316 925	670 669
Intérêts courus et non échus	854 828	926 116
Emprunts leasing à moins d'un an	232 272	215 606
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires (*)	10 302 782	8 413 445
Echéance à moins d'un an STEG	1 011 189	-
Total concours bancaires et autres passifs financiers	**38 451 551**	**35 805 565**

(*) Voir note IX.2 pour le détail des emprunts bancaires ainsi que les mouvements de l'exercice.

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Ventes locales	37 625 751	33 809 918
Ventes à l'exportation	3 182 253	3 614 678
Ventes en suspension	121 676	13 109
Total des revenus	**40 929 680**	**37 437 705**

V.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se sont élevés en 2025 à 286.999 DT contre 178.999 DT en 2024 et sont relatifs à la quote-part passée en résultat des subventions d'investissements et d'exploitation et au revenu du loyer.

V.3 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Achats Matières	15 616 196	15 321 479
Achats d'approvisionnements	4 712 879	4 371 566
Achats non stockés	6 209 844	5 567 937
Total des achats d'approvisionnement	**26 538 919**	**25 260 982**

V.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Salaires et compléments de salaires	5 211 769	4 742 605
Charges sociales légales	1 054 199	1 059 490
Autres charges de personnel	330 878	264 454
Total des charges de personnel	**6 596 846**	**6 066 549**

V.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Dotations aux amortissements	3 731 728	3 448 395
Résorptions des autres actifs non courants	2 387 148	4 074 295
Dotations aux provisions sur stocks	1 131 706	172 852
Dotation aux provisions des soldes clients	284 697	893 643
Dotation aux provisions pour risques et charges	300 000	300 000
Dotation aux provisions pour départ à la retraite	-	87 492

Dotation aux prov. pour dép. des Immo. Fin	45 458	1 438 953
Dotation aux provisions des autres actifs courants	46 715	-
Reprise sur provisions sur stocks	<104 695>	-
Reprise sur provisions des Immo. Fin	<122 783>	-
Reprises sur provisions sur clients	<20 773>	-
Reprises sur provisions pour risques et charges (*)	<700 000>	-
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	**6 979 201**	**10 415 630**

(*)

La reprise sur provisions pour risques et charges, comptabilisée par SOTEMAIL au titre de l'exercice 2025 pour un montant de 700 000 DT, résulte du réexamen des provisions constituées antérieurement au titre des risques fiscaux, sociaux.

Cette reprise fait suite à une réévaluation du niveau des risques correspondants, tenant compte de l'évolution des dossiers concernés, des régularisations intervenues ainsi que des éléments disponibles à la clôture de l'exercice. Elle correspond à la quote-part des provisions devenues sans objet ou dont le montant n'est plus justifié au regard des risques résiduels.

V.6 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Loyers et charges locatives	165 664	159 133
Entretiens et réparations	131 344	128 600
Assurances (nettes des transferts de charges)	366 835	<263 368>
Autres services extérieurs	54 331	10 151
Honoraires	499 590	288 672
Publicité	228 666	53 754
Transport sur ventes	580 175	687 560
Dons et subventions	146 612	148 257
Voyages et déplacements	10 209	5 561
Missions & réceptions	23 536	32 911
Frais de gardiennage	37 934	91 891
Frais postaux et de télécommunication	34 850	45 940
Commissions sur ventes	2 065 292	1 904 178
Commissions bancaires	611 076	425 040
Impôts et taxes	50 793	23 712
Total des autres charges d'exploitation	**5 006 907**	**3 741 992**

V.7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Intérêts sur opérations d'escomptes	818 598	713 453
Intérêts débiteurs	1 455 848	1 269 131
Intérêts sur crédits de gestion	773 475	293 476
Intérêts des emprunts et des dettes	901 890	1 202 288

Intérêts leasing	60 974	94 859
Intérêts sur financement en devise	287 379	271 818
Intérêts sur ouverture de lettres de crédits	19 076	75 112
Intérêts liés aux avances sur factures	245 804	396 293
Escomptes accordées	692 975	403 199
Intérêts de retard	1 646 625	564 382
Pertes de change	85 751	133 221
Total des charges financières	**6 988 395**	**5 417 232**
Gain de change	<248 604>	<193 044>
Intérêts sur prorogation clients	<175>	2 265
Total des produits financiers	**<248 779>**	**<190 779>**
Total des charges financières nettes	**6 739 616**	**5 226 453**

V.8 Produits des placements

Les produits des placements se sont élevés en 2025 à 397.283 DT contre 441.757 DT en 2024 et correspondent aux intérêts sur le prêt accordé à AB Corporation de 134.503 DT, aux intérêts sur le prêt accordé à Somocer Négoce de 138.450 DT, aux intérêts des placements de 118.790 DT et autres intérêts de 5.540 DT.

V.9 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Jetons de présence	100 000	12 500
Gains suite l'amnistie fiscale	149 910	-
Autres gains ordinaires	15 137	-
Total des autres gains ordinaires	**265 047**	**12 500**

V.10 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires se sont élevées en 2025 à 194.690 DT contre 329.777 DT en 2024 et correspondent principalement à des pénalités de retard fiscales et sociales.

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation des flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Autres actifs courants

La variation de la rubrique "Autres actifs courants" a été retraitée en intégrant la variation d'une partie des immobilisations financières.

Désignation	*Montant*
Autres actifs courants (2024)	15 160 100
Autres actifs courants (2025)	12 414 651
Variation des Autres actifs courants :	**-2 745 449**
Variation des immo financières (*)	5 159 751
Variation figurant dans l'état de flux	**2 414 302**

Variation des immo financières (*)

Désignation	*31.12.2025*	*31.12.2024*	*Variation*
Titres de participation (voir Note IV. 3.1)	11 239 628	8 553 128	2 686 500
Titres de placements non courants	447 202	447 202	0
Dépôts et cautionnements	632 809	632 809	0
Prêt à long terme AB Corporation	1 401 240	1 546 648	-145 408
Prêt à long terme Somocer Négoce	1 345 172	1 552 122	-206 950
Prêt à long terme ABC	2 825 609	0	2 825 609
Total	**17 891 660**	**12 731 909**	**5 159 751**

VI.2 La variation des fournisseurs et autres dettes .

Pour la variation des "Fournisseurs et autres dettes", elle a été retraitée en tenant compte de la variation de la partie long terme des engagements fiscaux, sociaux et STEG, ainsi que de la partie court terme de l'engagement STEG.

Désignation	*Montant*
Fournisseurs et autres dettes (2024)	16 248 032
Fournisseurs et autres dettes (2025)	10 431 949
Autres passifs non courants (2024)	11 177 548
Autres passifs non courants (2025)	18 016 499
Variation des Fournisseurs et autres dettes :	**1 022 868**
Variation des emprunts (*)	-1 792 123
Variations des concours (**)	1 011 189
Variation figurant dans l'etat de flux	**241 934**

Désignation	*31.12.2025*	*31.12.2024*	*Variation*
Engagement dette fiscale	31 626 913	34 448 375	-2 821 462
Engagement dette sociale CNSS	771 215	1 015 220	-244 005
Engagement créances STEG	1 273 344	0	1 273 344
Total des emprunts (*)	**33 671 472**	**35 463 595**	**-1 792 123**

Désignation	*31.12.2025*	*31.12.2024*	*Variation*
Echéance à moins d'un an STEG	**1 011 189**	**0**	**1 011 189**
Total concours ban et autres passifs financiers ()**	**1 011 189**	**0**	**1 011 189**

VI.3 Flux de trésorerie affectés à l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation ont dégagé un encaissement net de 4.538.227 DT et sont principalement retracés par les variations des postes du bilan et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions et la quote-part des subventions d'investissement.

V4. Flux de trésorerie liée à l'investissement

Les flux affectés à l'investissement ont dégagé un décaissement net de 3.141.252 DT et se détaillent comme suit :

- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et autres actifs non courants pour 2.715.214 DT et ;
- Décaissements nets pour l'acquisition d'immobilisations financières de 426.038 DT.

VI.5 Flux de trésorerie liés au financement

Les flux provenant du financement ont dégagé un décaissement net de 1.392.252 DT et se détaillent comme suit :

- Encaissements des emprunts bancaires et leasing pour 20.445.827 DT ;
- Décaissements des emprunts bancaires et leasing pour 21.838.079 DT.

VII. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

Les transactions et les soldes avec les parties liées se présentent ainsi :

VII.1 Ventes

Les ventes hors taxes réalisées au cours de l'année 2025 avec les sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Société A.B.C.	1 926 644	1 316 506
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	175 122	571 121
Société SOMOCER	3 951 589	3 559 002
Société AGRIMED	-	8 401
Société 3S TRADING	712 021	624 247
Société SOMOCER TRANSPORT	156 861	180 690
Société SOMOCER NEGOCE	-	2 195
Total du chiffre d'affaires (HTVA)	**6 922 237**	**6 262 162**

VII.2 Achats

Les achats réalisés au cours de l'année 2025 auprès des sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Société SOMOCER	16 872 618	15 656 146
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	2 472 450	2 438 930
SOMOCER Transport	515 714	635 422
Total des achats (HTVA)	**19 860 782**	**18 730 498**

VII.3 Autres transactions avec les parties liées

- Le Conseil d'Administration a autorisé en 2016 la convention d'assistance entre la société SOTEMAIL et la société SOMOCER Négoce qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à partir du 01 octobre 2016. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoce est rémunérée par une commission égale à 1,5% du montant des revenus réalisés par SOTEMAIL et ce, pour une période de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

 Un premier avenant a été signé le 1er juillet 2019 portant sur la révision à la hausse du taux de la commission passant de 1,5% à 2,5% avec une date d'effet le 1er janvier 2019.

 Un deuxième avenant a été signé en 2023 portant sur la révision à la hausse du taux de la commission passant de 2,5% à 3,5%.

 Un troisième avenant signé en 2024 portant sur la révision à la hausse du taux de la commission passant, à partir du 1er janvier 2024, de 3,5% à 5%.

Le montant des commissions constaté par la société SOTEMAIL au titre de l'exercice 2025 s'élève à 2.046.486 DT hors taxes.

- En date du 1er janvier 2023, SOTEMAIL a transformé les créances détenues sur la société SOMOCER NEGOCE en un prêt en compte courant pour un montant de 2.172.972 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 1.552.122 DT dont 206.950 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 206.950 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2025.

 Le produit d'intérêt constaté par la société au titre de l'année 2025 s'élève à 138.450 DT hors taxes n'a pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.

- En date du 1er janvier 2023, SOTEMAIL a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant de prêt restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 1.666.855 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 1.546.648 DT dont 145.408 DT payables à moins d'un an.

- En date du 31 mars 2019, SOTEMAIL a transformé ses créances envers la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 2.410.796 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%.

 Un nouvel échéancier a été établi en date du 1er janvier 2023, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 1.666.855 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%.

 Un deuxième échéancier a été établi en date du 1er janvier 2024, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2023, s'élevant à 1.805.948 DT remboursable annuellement sur une période de 10 ans à partir du 31 décembre 2024 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%.

 Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 1.546.648 DT dont 145.408 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 134.636 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2025. Le produit d'intérêt constaté par la société au titre de l'année 2025 s'élève à 134.503 DT hors taxes n'a pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.

- Courant l'exercice 2020, SOMOCER a conclu un contrat avec La STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite à

SOTEMAIL. Le Prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG. Courant l'exercice 2025, SOTEMAIL a acheté de l'électricité auprès de SOMOCER, par l'intermédiaire de la Société Tunisienne d'électricité et de Gaz, pour un montant de 1.574.242 DT hors taxes. Aucune convention n'a été signée entre les deux sociétés.

- La société loue auprès de la société « SOMOCER » un bureau sis à Menzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.

- SOTEMAIL a souscrit à des billets de trésorerie sans intérêts émis par la société « SANIMED » pour un montant s'élevant à 250.000 DT pour une période de 360 jours commençant le 8 décembre 2025 avec une date d'échéance au 3 décembre 2026.

- En date du 2 juillet 2025, SOTEMAIL a transformé ses créances envers la société A.B.C en un prêt en compte courant non rémunéré pour un montant de 2.825.609 DT payable trimestriellement sur une période de 10 ans avec une période de grâce de 2 ans. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 2.825.609 DT.

VII.3 Soldes avec les parties liées

La situation des soldes avec les parties liées au 31 décembre 2025 se résume au tableau ci-dessous :

En Dinar Tunisien	Autres actifs courants	Soldes Clients	Prêt (Long & Court termes) (*)	Billet de trésorerie	Solde Fournisseurs	Autres passifs courants	Total
A.B.C.	-	152 913	2 825 609	-	-	-	**2 978 522**
SOMOCER	812 818	-	-	-	542 154	-	**1 354 972**
AB Corporation	1 018 192	55 967	1 546 648	-	-	-	**2 620 807**
SANIMED	186 423	556	-	250 000	-	-	**436 979**
SOMOCER NEGOCE	2 022 945	-	1 552 122	-	<345 704>	-	**3 229 363**
AGRIMED	-	20 108	-	-	-	<186 423>	**<166 315>**
3S TRADING	-	815 910	-	-	-	<113 460>	**702 450**
KIT	-	87 214	-	-	-	-	**87 214**
SMC	-	<129 538>	-	-	<76 319>	<449 220>	**<655 077>**
STE SOMOCER DE TRANSPORT	13 854	267 245	-	-	<54 580>	-	**226 519**
SOCIETE PERIMETRE DE GESTION	1 966 918	-	-	-	-	-	**1 966 918**
Total	**6 021 150**	**1 270 375**	**5 924 379**	**250 000**	**65 551**	**<749 103>**	**12 782 352**

() Étant donné les retards considérables constatés dans le recouvrement des créances de SOMOCER NEGOCE et AB CORPORATION et suite à l'incapacité de ces derniers à honorer leurs engagements envers SOTEMAIL dans les délais requis, cette dernière a transformé ces créances en prêts en compte courant payables sur une période de 10 ans et moyennant des intérêts au taux de 8% l'an (appliqué au principal non encore remboursé).*

Étant donné les retards considérables constatés dans le recouvrement des créances de A.B.C et suite à l'incapacité de cette dernière à honorer ses engagements envers SOTEMAIL dans les délais requis, cette dernière a transformé ces créances en prêts en compte courant payables sur une période de 10 ans avec une période de grâce de 2 ans et non rémunéré.

La situation des soldes avec les parties liées au 31 décembre 2024 se résume au tableau ci-dessous :

En Dinar Tunisien	Autres actifs courants	Soldes Clients	Prêt (Long & Court termes)	Solde Fournisseurs (*)	Autres passifs courants	Total
A.B.C.	-	2 632 230	-	-	-	**2 632 230**
SOMOCER	46 625	374 155	-	<1 307 029>	-	**<886 249>**
AB Corporation	1 251 015	55 967	1 681 285	-	-	**2 988 267**
SANIMED	67 633	556	-	-	-	**68 189**
SOMOCER NEGOCE	3 058 540	30 258	1 759 072	<1 262 033>	-	**3 585 837**
AGRIMED	-	20 108	-	-	<67 633>	**<47 525>**
3S TRADING	239 627	1 229 491	-	-	-	**1 469 118**
KIT	-	87 214	-	-	-	**87 214**
SMC	-	961 914	-	<219 625>	<121 144>	**621 145**
STE SOMOCER DE TRANSPORT	120 302	475 685	-	<471 185>	-	**124 802**
STE PERIMETRE DE GESTION	2 153 272	-	-	-	-	**2 153 272**
Total	**6 937 014**	**5 867 578**	**3 440 357**	**<3 259 872>**	**<188 777>**	**12 796 300**

VIII.1 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	**31.12.2025**	**31.12.2024**	**Charges**	**31.12.2025**	**31.12.2024**	**Soldes**	**31.12.2025**	**31.12.2024**
CA Local	37 747 427	33 823 027	Stockage	-	-			
CA Export	3 182 253	3 614 678						
Production stocké	<4 215 958>	<1 500 550>						
Total	**36 713 722**	**35 937 155**	**Total**	**-**	**-**	**Production**	**36 713 722**	**35 937 155**
Production	36 713 722	35 937 155	Achats consommés	26 538 919	25 260 982	**Marge sur coût matière**	**10 174 803**	**10 676 173**
Marge sur coût matière	10 174 803	10 676 173	Autres charges externes	4 956 114	3 718 280	**Valeur ajoutée**	**5 218 689**	**6 957 893**
			Charges de personnel	6 596 846	6 066 549			
Valeur ajoutée	5 218 689	6 957 893	Impôts et taxes	50 793	23 712	**Excédent brut d'exploitation**	**<1 428 950>**	**867 632**
			Total	**6 647 639**	**6 090 261**			
Excédent brut d'exploitation	<1 428 950>	867 632						
Autre produits ordinaires	265 047	12 500	Charges financières nettes	6 739 616	5 226 453			
Produits financiers	397 283	441 757	Autres pertes ordinaires	194 690	329 776			
			DAAP	6 979 201	10 415 630			
Quotes-parts des subv d'investissement	178 999	178 999	Impôt sur les bénéfices	57 801	53 062			
Autres produits d'exploitation	108 000	-						
Total	**<479 621>**	**1 500 888**	**Total**	**13 971 308**	**16 024 921**	**Résultat des activités ordinaires**	**<14 450 929>**	**<14 524 034>**
Résultat des activités ordinaires	<14 450 929>	<14 524 034>	Pertes extraordinaires	-	-	**Résultat après modifications**	**<14 450 929>**	**<14 524 034>**
Total	**<14 450 929>**	**<14 524 034>**	**Total**	**-**	**-**			

VIII.1 le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination.

Liste des comptes de charges par nature	Montant	Ventilation			
		Cout des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats consommés	26 538 919	26 502 487	36 432		
Charges de peronnels	6 596 846	6 596 846			
Amortissements et provisions	6 979 202	6 118 876			860 326
Autres charges	5 006 905	48 209	2 874 133	2 084 563	
Total	**45 121 872**	**39 266 418**	**2 910 565**	**2 084 563**	**860 326**

IX.1 Tableau de variation des immobilisations

Libellé	V.B 2024	Acquisitions	V.B 2025	Amortiss. Cumulés 2024	Dotations	Amortiss. Cumulés 2025	VCN 2024	VCN 2025
Logiciel	254 452	-	254 452	223 025	18 162	241 187	31 427	13 265
Fonds de commerce	30 000	-	30 000	10 125	1 500	11 625	19 875	18 375
Total I. Incorporelles	**284 452**	**-**	**284 452**	**233 150**	**19 662**	**252 812**	**51 302**	**31 640**
Terrains	7 393 081	-	7 393 081	-	-	-	7 393 081	7 393 081
Constructions	26 520 625	21 368	26 541 993	154 485	702 167	856 652	26 366 140	25 685 341
Agen. Amén. &Inst.	5 071 873	-	5 071 873	3 410 840	241 763	3 652 603	1 661 033	1 419 270
Matériels de transports	327 024	-	327 024	164 414	17 669	182 083	162 610	144 941
Matériels industriels	57 038 191	1 028 510	58 066 701	28 032 527	2 615 034	30 647 561	29 005 664	27 419 140
Equipements de bureau	110 302	717	111 019	95 268	3 349	98 617	15 034	12 402
Matériels informatiques	309 549	10 488	320 037	264 424	17 610	282 034	45 125	38 003
Constructions à Stat. Jurid. Part.	1 363 387	-	1 363 387	246 884	26 923	273 807	1 116 503	1 089 580
Mat. Indus. à Stat. Jurid. Part.	4 028 957	-	4 028 957	2 710 181	247 705	2 957 886	1 318 776	1 071 071
Mat. de transp. à Stat. Jurid. Part.	1 216 079	-	1 216 079	957 721	46 897	1 004 618	258 358	211 461
Immobilisations en cours	1 241 825	639 337	1 881 162	-	-	-	1 241 825	1 881 162
Total I.Corporelles	**104 620 893**	**1 700 420**	**106 321 313**	**36 036 744**	**3 919 117**	**39 955 861**	**68 584 149**	**66 365 452**

Total immobilisations	**104 905 345**	**1 700 420**	**106 605 765**	**36 269 894**	**3 938 779***	**40 208 673**	**68 635 451**	**66 397 092**

Il est à noter que ce montant ne tient pas compte d'une partie de la résorption des frais préliminaire de l'exercice et qui s'élèvent à 207.051 DT.

IX.2 Tableau de variation des emprunts

A. Emprunt bancaire

Emprunts	*Solde au 31.12.2024*			Nouveaux emprunts	Règlement échéances	*Solde au 31.12.2025*		
	Total Fin de l'exercice	Échéance à + 1 an	Échéance à -1 an			Total Fin de l'exercice	Échéance à + 1 an	Échéance à -1 an
BH (7 MD)	261 782	-	261 782	-	-	261 782	-	261 782
UBCI (1,35 MD)	28 125	-	28 125	-	<28 125>	-	-	-
STB (1,436 MD)	786 905	157 381	629 524	-	<37 714>	749 190	-	749 190
STB (5 MD)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
STB (1 MD)	633 333	333 333	300 000	-	<100 000>	533 333	133 333	400 000
ATTIJ (0,800 MD)	501 393	315 847	185 546	-	<144 263>	357 130	141 224	215 906
STB (0,116 MD)	53 420	18 854	34 566	-	<28 282>	25 139	-	25 139
STB (1,191 MD)	376 295	-	376 295	-	-	376 295	-	376 295
STB (0,724 MD)	555 067	289 600	265 467	-	-	555 067	144 800	410 267
BH (3.5 MD)	3 041 492	1 642 995	1 398 497	-	-	3 041 492	1 006 664	2 034 828
BNA (3.849 MD)	2 081 939	238 722	1 843 217	-	<128 428>	1 953 511	-	1 953 511
BNA (1.450 MD)	1 160 000	700 833	459 167	-	<24 167>	1 135 833	410 833	725 000
STB (0.004 MD)	2 839	1 585	1 254	-	<990>	1 849	792	1 057
STB (0.169 MD)	104 544	44 431	60 113	-	<29 044>	75 500	13 068	62 432
STB (0.017 MD)	9 996	7 344	2 652	-	<1 836>	8 160	4 896	3 264
STB (0.181 MD)	100 969	20 194	80 775	-	<20 194>	80 775	-	80 775
STB (0.805 MD)	402 518	-	402 518	-	<100 629>	301 888	-	301 888

STB (0.020 MD)	11 501	8 179	3 322	-	<3 067>	8 435	5 112	3 323
STB (2.470 MD)	2 315 625	1 235 000	1 080 625	-	-	2 315 625	617 500	1 698 125
Total emprunts en dinars	**13 427 743**	**5 014 298**	**8 413 445**	**-**	**<646 739>**	**12 781 004**	**2 478 222**	**10 302 782**

B. Autres dettes

Emprunts	*Solde au 31.12.2024*			Nouveaux emprunts	Règlement échéances	*Solde au 31.12.2025*		
	Total Fin de l'exercice	Échéance à + 1 an	Échéance à -1 an			Total Fin de l'exercice	Échéance à + 1 an	Échéance à -1 an
Eng. Dette fiscale 1	40 527 500	34 448 375	6 079 125	0	-2 803 025	37 724 475	26 342 875	11 381 600
Eng. Dette fiscale 2	0	0	0	6 216 516	0	6 216 516	5 284 038	932 477
Eng. Dette sociale	1 403 798	1 015 220	388 578	0	-304 522	1 099 276	771 215	328 062
Eng. Dette STEG	0	0	0	2 284 533	0	2 284 533	1 273 344	1 011 189
Total emp. En dinars	**41 931 298**	**35 463 595**	**6 467 703**	**8 501 048**	**-3 107 547**	**47 324 799**	**33 671 472**	**13 653 328**

IX.3 Note sur les immobilisations acquises par voie de leasing

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Charges d'intérêts à payer	Échéance à - 1 an	Échéance à + 1 an	Total des paiements restants au 31.12.2025	Taux d'intérêt
2 023	179982	Construction	655 227	60 974	232 272	-	232 272	1,42%
Total			**655 227**	**60 974**	**232 272**	**-**	**232 272**	

IX.4 Garanties, engagements et restrictions sur immobilisations corporelles

Conformément aux dispositions du paragraphe 101 de la NCT 05 (nouveau), les informations relatives aux restrictions de propriété, garanties accordées et engagements contractuels se détaillent comme suit au 31 décembre 2025:

A . Restrictions de propriété et actifs donnés en garantie

Au 31 décembre 2025, les immobilisations corporelles de la société qui sont données en garantie des engagements bancaires, notamment sous forme d'hypothèques constituées au profit des établissements bancaires.

Les garanties hypothécaires se présentent comme suit :

Banque	Nature de crédit	Mt en principal de crédit (En KDT)	Naute de l'immobilisation	Hypothèque
STB	Crédit de gestion	9 300	Terrain	la parcelle de terrain à distraire du titre foncier n°11031/14818 Mahdia sise à Souassi d'une superficie globale de 04H 45 A 03.
BH	Crédit de gestion	16 650	Terrain	la parcelle de terrain à distraire du titre foncier n°11031/14818 Mahdia sise à Souassi d'une superficie globale de 04H 45 A 03.
BTK	Crédit de gestion	5 230	Terrain	la parcelle de terrain à distraire du titre foncier n°11031/14818 Mahdia sise à Souassi d'une superficie globale de 04H 45 A 03.
BH	CMT	10 500	Terrain	la parcelle de terrain à distraire du titre foncier n°11031/14818 Mahdia sise à Souassi d'une superficie globale de 04H 45 A 03.
BNA	CMT	5 300	Terrain	la parcelle de terrain à distraire du titre foncier n°11031/14818 Mahdia sise à Souassi d'une superficie globale de 04H 45 A 03.
STB	CMT	13400	Terrain	la parcelle de terrain à distraire du titre foncier n°11031/14818 Mahdia sise à Souassi d'une superficie globale de 04H 45 A 03.
UBCI	CMT	1350	Terrain	la parcelle de terrain à distraire du titre foncier n°11031/14818 Mahdia sise à Souassi d'une superficie globale de 04H 45 A 03.

B. Immobilisations corporelles en cours de construction :

Les dépenses comptabilisées au titre des immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2025 s'élèvent à 1 881 162 DT. Elles se rapportent principalement aux coûts engagés pour l'acquisition et l'installation d'un nouveau four de mon cuisson destiné à la cuisson du grès, ainsi qu'aux travaux de construction d'une salle d'exposition.
Le nouveau four a été mis en service le 4 janvier 2026.

X. Les engagements hors bilan

X.1 Engagements donnés : Effets escomptés non échus

Le montant des effets escomptés et non échus au 31 décembre 2025 est 18.666.176 DT dont 4.774.441 DT donnés au profit des sociétés du groupe notamment A.B.C et SOMOCER.

X. 2 Engagements donnés relatifs aux emprunts

<table>
<tr><td rowspan="4">Crédit de gestion</td><td>9,3 MD</td><td>STB</td><td rowspan="10">1) Une hypothèque en rang utile sur :

a) Une hypothèque en rang utile sur la parcelle de terrain à distraire du titre foncier n°11031/14818 Mahdia sise à Souassi d'une superficie globale de 04H 45 A 03.

b) La caution réelle et solidaire de la société SOMOCER qui affecte en rang utile.

* La totalité de la propriété lui appartenant dénommée Aouicha 3 située à Menzel Hayet. Délégation de Zeramdine, Gouvernorat de Monastir,d' une superficie de (34284 m2) et objet du titre foncier N°38216 Monastir.

* La totalité de la propriété lui appartenant dénommée Aouicha 2, située à Menzel Hayet, Délégation de Zeramdine, Gouvernorat de Monastir,d' une superficie de (133577 m2) et objet du titre foncier N°38218 Monastir.

* La totalité de la propriété dénommée «SOUK SAYADI » objet du titre foncier N° 50557 MONASTIR, d'une superficie globale de 9684 m2 , sise à MENZEL HAYET - MONASTIR.

* La totalité de la propriété dénommée « MAYSSA 1 » objet du titre foncier N° 70046 TUNIS. d'une superficie globale de 499 m2• sise au Lac - Tunis.

* La totalité de la propriété dénommée «MAYSSA 2 » objet du titre foncier N° 70047 TUNIS. d'une superficie globale de 505 1112 , sise au Lac - Tunis.

* La totalité de la propriété dénommée« MAYSSA 3 » objet du titre foncier N° 70048 TUNIS, d'une superficie globale de 1348 rn2• sise au Lac - Tunis.

c) La totalité de la propriété lui appartenant dénommée Khaoula. située à madet Ras Jebel. Gouvernorat de Bizerte. d'une superficie de (4063 m2) et objet du titre foncier N°577 I Bizerte.</td></tr>
<tr><td>16,650 MD</td><td>BH</td></tr>
<tr><td>5,23 MD</td><td>BTK</td></tr>
<tr><td>5,97 MD</td><td>ATB</td></tr>
<tr><td rowspan="6">CMT</td><td>0,8 MD</td><td>ATTIJARI</td></tr>
<tr><td>10,5 MD</td><td>BH</td></tr>
<tr><td>5,3 MD</td><td>BNA</td></tr>
<tr><td>13,4 MD</td><td>STB</td></tr>
<tr><td>1,35 MD</td><td>UBCI</td></tr>
</table>

			d) La caution réelle et solidaire de la société SPG qui affecte en rang utile la totalité de la propriété lui appartenant dénommée El Baraka. située à Sakkiet Eddayer. Km 07. Gouvernorat de Sfax d'une superficie de (6003 m2), objet du litre foncier N°140214 Sfax et du titre de propriété 130839. **e)** Un nantissement en rang utile conformément aux articles 236 et suivants du code de commerce sur les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce lui appartenant, le fonds de commerce situé à Souassi Mahdia, inscrit au Registre National des Entreprises sous l' identifiant Unique N°0742284EAM et comprenant notamment : L'enseigne et le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage, le mobilier commercial, les brevet d' invention les licences, les marques de fabrique et de commerce, les dessins et modèles industriels et généralement les droits de propriété industrielle, littéraire ou artistique qui y sont attachés. Le matériel et l'outillage servant à l'exploitation. **f)** un nantissement en rang utile conformément aux articles - 236- et suivants du code de commerce sur les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce lui appartenant, le fonds de commerce situé à Menzel Hayet, inscrit au Registre National des Entreprises sous l' identifiant Unique N°0039247DAM000 et comprenant notamment : L'enseigne et le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage, le mobilier commercial, les brevet d' invention les licences, les marques de fabrique et de commerce, les dessins et modèles industriels et généralement les droits de propriété industrielle, littéraire ou artistique qui y sont attachés. Le matériel et l'outillage servant à l'exploitation.

X.3 Caution & autres garanties :

Le cautionnement de 1.073.458 DT se décompose essentiellement des fonds de garanties donnés pour la société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG) et Unifactors.

X.4 Engagements reçus :

Type d'engagement	**Valeur totale**	**Société**	**Observation**
Hypothéque terrain agricole	**1 400 000**	Ghadab	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothéque titre 30399 Monastir	**4 500 000**	NAGUEZ	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothéque titre 66806 SOUSSE	**1 700 000**	NAGUEZ	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Nantissement fond de commerce	**250 000**	TURKOISE	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothéque titre 104481 Tunis	**150 000**	TURKOISE	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.

Hypothéque titre 97538 Monastir	**316 152**	GLC	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothéque titre 27317 Gabes	**50 000**	DELTA CERAM	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Hypothéque titre 51232 Bizerte	**82 202**	NOVA CERAM	Hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.

XI. Intérêts sur crédit bancaire non encore échus :

Organisme Financier	**Montant (DT)**	**Intérêts non courus (DT)**
STB (1,436MD) (1,700 MD)	149 583	3 427
STB (0,264MD)	47 143	1 240
STB (1 MD)	333 333	25 274
ATTIJ (0,800 MD)	315 847	26 319
STB (0,724 MD)	289 600	27 867
Emprunt BH (3.5 MD)	1 642 995	209 758
Emprunt BNA (3.849 MD)	238 722	3 890
Emprunt BNA (1.450 MD)	700 833	79 816
Emprunt STB (0,116 MD)	18 854	1 010
Emprunt STB (0,004 MD)	1 585	155
Emprunt STB (0,169 MD)	44 431	3 119
Emprunt STB (0,017 MD)	7 344	1 062
Emprunt STB (0,181 MD)	20 194	780
Emprunt STB (0,020 MD)	8 179	912
Emprunt STB (2,470 MD)	1 235 000	158 419
Total	**5 053 645**	**543 047**

XI. Note sur les évènements postérieurs à la date de clôture

1) Administration judiciaire

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 28 janvier 2026, deux mandataires de justice ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement de la société, en remplacement des mandataires précédents, avec obligation de signature conjointe pour toute opération tout en maintenant la désignation de Madame la juge commissaire.

2) Amnistie fiscale

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOTEMIL a convenu, le 30 janvier 2026, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 8.125 mille dinars et a ainsi bénéficié de l'abandon des pénalités d'un montant de 1.793 mille dinars au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, aucun autre évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

XII. Informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Introduction

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 et aux précisions du 13 février 2026, la présente note a pour objet de présenter les informations significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence sur l'activité, la situation financière, la performance et les perspectives de SOTEMAIL.

En raison de la nature industrielle de son activité de fabrication et de commercialisation de produits céramiques, SOTEMAIL est concernée par les enjeux liés à la consommation énergétique, à la disponibilité des matières premières, à l'utilisation des ressources naturelles, aux émissions atmosphériques, à la gestion des déchets industriels, à la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'à la conformité réglementaire.

La maîtrise de ces enjeux constitue un facteur important de compétitivité, d'optimisation des coûts industriels et de pérennité de l'activité.

La présente note s'inscrit dans le cadre de la phase transitoire prévue par le CMF, selon une approche fondée sur la matérialité financière et le principe « Comply or Explain ». Les informations présentées reposent principalement sur une appréciation qualitative des risques et opportunités ESG susceptibles d'affecter la situation financière et les perspectives de la Société.

SECTION 1 — GOUVERNANCE ESG

1.1. Organes de gouvernance impliqués dans le pilotage ESG

Le Conseil d'Administration de SOTEMAIL assure la supervision de la stratégie générale de la Société, de ses orientations de développement, de sa situation financière et des principaux risques susceptibles d'affecter la pérennité de ses activités.

Dans ce cadre, les enjeux ESG susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives de la Société ont vocation à être progressivement intégrés dans les mécanismes de gouvernance et de gestion des risques.

La Direction Générale assure la mise en œuvre des orientations stratégiques et la coordination des fonctions concernées. SOTEMAIL s'inscrit dans une démarche de renforcement progressif de son dispositif de gouvernance ESG, notamment en matière de suivi et de remontée des enjeux ESG matériellement significatifs auprès des organes de gouvernance.

1.2. Comités concernés

Le suivi des enjeux ESG s’appuie sur les structures de gouvernance, de contrôle et de gestion existantes de SOTEMAIL, selon leurs attributions respectives.

Dans le cadre du renforcement progressif de sa gouvernance ESG, la Société prévoit de formaliser davantage les modalités de coordination et de suivi des principaux enjeux ESG, en s’appuyant notamment sur les structures existantes et, le cas échéant, sur des instances dédiées.

1.3. Départements et équipes impliqués

La prise en compte des enjeux ESG repose sur la contribution des différentes fonctions de SOTEMAIL, notamment les fonctions opérationnelles, techniques, environnementales et sociales ainsi que les fonctions administratives et financières, en fonction de leurs domaines de responsabilité.

Dans le cadre de sa démarche ESG, la Société prévoit de renforcer progressivement la coordination entre les fonctions concernées, la formalisation des responsabilités et la centralisation des informations nécessaires au suivi et au reporting des enjeux ESG matériellement significatifs.

1.4. Formation et renforcement des capacités

La maîtrise des enjeux ESG repose notamment sur la sensibilisation et le renforcement progressif des compétences des organes de gouvernance, des équipes dirigeantes et des collaborateurs concernés.

SOTEMAIL prévoit d'intégrer progressivement les enjeux ESG pertinents dans ses actions de sensibilisation et de formation, en fonction des risques prioritaires identifiés et des besoins des différentes fonctions.

SECTION 2 — STRATÉGIE ESG

Business model et orientations stratégiques ESG

SOTEMAIL exerce une activité industrielle de fabrication et de commercialisation de produits céramiques, reposant notamment sur l'utilisation de matières premières minérales, d'équipements industriels et de ressources énergétiques.

La Société n'a pas encore réalisé d'analyse formalisée de matérialité financière permettant d'identifier et de hiérarchiser ses risques et opportunités ESG au regard de leurs incidences financières potentielles. SOTEMAIL s'engage à engager à court terme cette analyse, afin de mieux identifier les enjeux ESG financièrement matériels et de renforcer progressivement leur intégration dans sa stratégie et son dispositif de gestion des risques.

À ce stade, sur la base des caractéristiques de son activité et des informations disponibles, les principaux enjeux ESG considérés comme pertinents concernent notamment :

Efficacité énergétique et maîtrise des consommations

Compte tenu des besoins énergétiques associés au processus de fabrication des produits céramiques, la consommation de gaz et d'électricité constitue un enjeu susceptible d'influencer les coûts de production, la performance et la compétitivité de la Société.

Autres enjeux environnementaux

Les principaux enjeux environnementaux identifiés à ce stade concernent notamment la consommation de matières premières et d'eau, les émissions atmosphériques, la gestion des déchets et rebuts céramiques ainsi que la conformité aux exigences environnementales applicables.

Enjeux sociaux

Les enjeux sociaux concernent principalement la santé et la sécurité au travail, les conditions de travail, la disponibilité des compétences techniques et le développement des compétences nécessaires à la continuité des activités.

Enjeux de gouvernance

Les enjeux de gouvernance concernent notamment la conformité réglementaire, le contrôle interne, la fiabilité des informations financières et ESG ainsi que la gestion des principaux risques liés à l'activité.

Ces enjeux présentent un caractère préliminaire et seront précisés et hiérarchisés dans le cadre de l'analyse de matérialité financière que la Société prévoit de réaliser.

SECTION 3 — GESTION DES RISQUES ESG

Démarche d'identification et d'évaluation

Au 31 décembre 2025, SOTEMAIL ne dispose pas encore d'une démarche formalisée permettant d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser ses risques et opportunités ESG selon leur matérialité financière.

La Société prévoit, à court terme, de structurer cette démarche à travers la réalisation d'une analyse de matérialité financière visant à identifier et à hiérarchiser les risques et opportunités ESG susceptibles d'avoir une incidence significative sur sa situation financière, sa performance, la continuité de ses activités ou ses perspectives.

SECTION 4 — INDICATEURS & CIBLES

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et dans le cadre de la phase transitoire du reporting ESG, SOTEMAIL présente principalement des informations qualitatives relatives aux actions mises en œuvre en lien avec les enjeux ESG considérés comme pertinents à ce stade.

À ce jour, les indicateurs quantitatifs ESG ne font pas encore l'objet d'un dispositif structuré et consolidé de reporting. Dans le cadre de la montée en maturité de sa démarche ESG, la Société prévoit, à court terme, de renforcer la collecte et la fiabilisation des données afin de mettre progressivement en place des indicateurs quantitatifs pertinents permettant le suivi de ses principaux enjeux ESG.

Dans ce contexte, les principales informations qualitatives relatives aux actions et dispositifs mis en œuvre par SOTEMAIL en lien avec les enjeux ESG considérés comme pertinents à ce stade sont présentées ci-après :

Efficacité énergétique et maîtrise des consommations

En matière énergétique, les actions de la Société portent notamment sur le suivi des consommations de gaz et d'électricité, la maintenance des équipements industriels et l'amélioration de leur performance énergétique. SOTEMAIL dispose également d'un système de récupération de chaleur au niveau des cheminées des fours visant à valoriser une partie de la chaleur issue du processus de cuisson. Ce dernier élément devra être confirmé dans sa formulation définitive au regard du fonctionnement effectif du dispositif.

Utilisation des ressources et gestion des déchets

Les actions environnementales portent également sur la maîtrise de l'utilisation des matières premières et des ressources nécessaires au processus de fabrication ainsi que sur la gestion des déchets et rebuts issus de l'activité industrielle. Ces actions visent notamment à limiter les pertes de ressources et à améliorer progressivement la maîtrise des impacts environnementaux associés à l'activité.

Santé et sécurité au travail

En matière sociale, SOTEMAIL prend en compte la prévention des risques professionnels et des accidents du travail associés à son activité industrielle. Les actions mises en œuvre portent notamment sur la prévention des risques liés aux équipements et aux conditions de travail ainsi que sur la sensibilisation du personnel aux enjeux de santé et de sécurité.

Formation et développement des compétences

La Société accorde également une attention au maintien et au développement des compétences nécessaires à ses activités. Les actions de formation et de sensibilisation contribuent au renforcement des compétences techniques et à la prévention des risques liés aux activités industrielles.

Gouvernance et conformité

En matière de gouvernance, les actions portent principalement sur le suivi des obligations légales et réglementaires applicables aux activités de la Société ainsi que sur les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. SOTEMAIL prévoit par ailleurs de renforcer progressivement la prise en compte des enjeux ESG dans ses mécanismes de gouvernance, de collecte de l'information et de reporting.

CONCLUSION

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la présente note constitue une première étape dans la structuration de la démarche ESG de SOTEMAIL et de l'information relative aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptibles d'avoir une incidence sur son activité et sa situation financière.

À ce stade, la Société n'a pas encore réalisé d'analyse formalisée de matérialité financière permettant d'identifier et de hiérarchiser ses risques et opportunités ESG. SOTEMAIL prévoit de réaliser cette analyse à court terme afin de renforcer progressivement l'intégration des enjeux ESG dans sa stratégie et son dispositif de gestion des risques.

Dans le cadre de la montée en maturité de sa démarche ESG, la Société prévoit également de renforcer progressivement ses dispositifs de collecte et de fiabilisation des données afin de compléter les informations qualitatives actuellement disponibles par des indicateurs quantitatifs pertinents et fiables.

XII. Le tableau de détermination du résultat fiscal au 31 décembre 2025

Résultat comptable avant impôt	**-14 393 127,125**
I- Réintégrations	
1-Charges non déductibles	
1-7 Dons & subventions	
non déductibles	146 612,315
1-9 Perte de change 2025 non réalisée	14 388,170
1-10 Gains de change non réalisés 2024 antérieurement non imposés	115 260,009
2. Provisions	
2.1 Provision non déductibles	765 361,671
2.2 Provision déductibles	
° Provisions pour créances douteuses (Autres que celles constituées par les établissements de crédit)	
° Provisions pour dépréciations des actions cotées en bourse (autres que celles constituées par les sociétés d'investissement à capital risque) ;	19 751,679
° Provisions pour dépréciations des stocks destinés à la ventes	1043 214,488
3. Amortissements	
3.3 Terrains & Fonds de commerces	10 125,000
Total réintégrations	**2 114 713,332**
I I - Déductions	
1. Reprise sur provisions non admises en déduction initialement	
Reprise sur provisions - clts non contentieux	0,000
Reprise sur provisions - MP	0,000
Reprise sur provisions PR	700 000,000
Reprise sur provisions RC	0,000
2. Gains de change 2025 non réalisée	121 156,021
3. Perte de change 2024 antérieurement réintégré	100 148,284
4. Produits réalisés par les établissements situés à l'étranger.	
5. Amortissements excédentaires réintégrés aux résultats des années antérieures.	
Total déductions	**921 304,305**
Résultat fiscal avant déduction des provisions	**-13 199 718,098**
Résultat fiscal après déduction des provisions et avant déduction des déficits et des amortissements	**-13 199 718,098**
I I I - Déductions des amortissements diffères et déficits reportes	
* Réintégration des amortissements de l'exercice	3 938 780,510
* Déduction des déficits reportés	10 412 688,696
* Déduction des amortissements de l'exercice	3 938 780,510
* Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires	11 418 825,814
Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements	**-35 031 232,609**

IV-LIQUIDATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

*** Calcul du minimum d'impôt (10% du CA)**	**Global**	**Soumis**	**57 801**
- Chiffre d'affaires Local TTC	**54 618 551**	**54 618 551**	
- Chiffre d'affaires export	**3 182 253**	**3 182 253**	

*** Calcul de l'impôt du sur la sté**	**57 801**

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Tunis, le 21 octobre 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL »
Menzel Hayet, 5033 Monastir

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Email (« SOTEMAIL » ou « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 21.705.615 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à 14.450.929 DT.

À notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOTEMAIL au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1) Ainsi qu'il en fait mention dans la note IV.3.1 aux états financiers, SOTEMAIL détient des participations dans le capital des sociétés ABC et SANIMED pour des montants respectifs de 5.386.500 DT 3.253.002 DT. La participation ABC n'a pas fait l'objet d'aucune provision pour dépréciation malgré l'existence d'indicateurs de perte de valeur. La participation SANIMED a fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant de 1.487.096 DT. Nous estimons qu'au vu de l'examen de la performance historique de la situation financière des société ABC et SANIMED, des provisions pour dépréciation devraient être estimées et constatées pour des montants respectifs de 306.162 DT et 938.512 DT afin de ramener leurs valeurs comptables à leurs valeur recouvrables estimées.

2) SOTEMAIL détient des soldes débiteurs (net des soldes créditeurs) à court terme ainsi que des créances clients (net des soldes fournisseurs) sur les sociétés SPG, SOMOCER négoce, AB corporation et SANIMED (parties liées) pour des montants respectifs de 1.966.918 DT, 1.884.191 DT, 402.961 DT (après déduction de solde fournisseurs factures non parvenues d'un montant de 816.606 DT) et 436.979 DT. Ces créances sont partiellement provisionnées pour un montant de 53.092 DT. Etant donné le retard constaté dans le recouvrement de ces créances ainsi que les impayés et au vu de l'examen de la situation financière de ces sociétés, nous estimons qu'une provision complémentaire d'un montant de 3.677.077 DT devrait être constatée au niveau des états financiers en couverture du risque de défaut potentiel lié à ces créances.

3) Dans le cadre de notre audit, nous avons envoyé des lettres de circularisations adressées aux banques et aux avocats. A la date de notre rapport, nous n'avons pas reçu toutes les réponses des tiers circularisés. Nous avons mis en place des procédures alternatives, cependant, cette situation risquerait de constituer une limitation à nos travaux.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant brut de 15.951.206 DT et provisionnées à hauteur de 5.088.195 DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la direction détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de celles-ci selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et leur valeur recouvrable estimée.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses par rapport aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, de l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), de l'existence d'éventuelles garanties ainsi que toute autre information disponible concernant la situation financière des créanciers. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) <u>Evaluation des stocks</u>

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2025 pour une valeur brute de 20.132.174 DT et provisionnés à hauteur de 1.713.311 DT.

Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.2 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'achat majoré des frais d'approche pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture, les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration (« Rapport de gestion »)

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent

raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers exprimées ci-dessus.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Application de l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement

Les conventions et opérations nouvellement réalisées au cours de l'exercices 2025 telles que détaillées dans notre rapport spécial n'ont pas fait l'objet d'autorisation au préalable par le Conseil d'Administration aux vues d'un rapport de la direction et d'un rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Application de l'article 420 du code de commerce

Compte tenu des difficultés financières auxquelles la société est confrontée et conformément aux dispositions de l'article 420 du code de commerce modifié par la loi n° 2016-36 relative aux procédures collectives, nous avons demandé à la direction générale des éclaircissements relatifs aux actions que compte entreprendre la société face à cette situation. Une lettre a été adressée à la direction générale de la société en date du 20 août 2026 à l'effet de nous faire part du respect des engagements d'une part et l'avancement de la mise en place des plans de restructuration des crédits bancaires et la formalisation des nouveaux accords de financement avec les banques d'autre part.

Une réponse du management nous a été communiquée en date du 26 août 2026, récapitulant les causes des difficultés et les mesures entreprises et celles en cours de mise en œuvre afin de remédier à la situation. Par ailleurs, la société mère de SOTEMAIL s'est engagée à apporter son soutien financier et opérationnel à la société pour faire face à ses engagements financiers en cas de besoin.

Les notes aux états financiers II.1 « Difficultés opérationnelles et financières » et XII « événements postérieurs à la clôture » relatent les actions réalisées et planifiées par le management en réponse à cette situation notamment la mise en place des crédits de restructuration et de gestion. Sur la base de ces éléments, le management a établi un business plan pour la période 2026-2035 sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière. La capacité de la société d'honorer ses engagements financiers reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan ainsi que du support financier de la société mère.

Application de l'article 275 du Code des Sociétés Commerciales

La société ne s'est pas conformée à l'article 275 du code des sociétés commerciales se rattachant à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se réunir au moins une fois par an, dans un délai de six mois au maximum après la clôture de l'exercice à l'effet d'approuver les états financiers de l'année clôturée au 31 décembre 2025.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Tunis le 21 octobre 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL »
Menzel Hayet, 5033 Monastir

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que votre Conseil d'Administration nous a avisés de l'existence des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice 2025 et visées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales :

1. Concours bancaires et crédits de gestion

Les concours bancaires ainsi que les crédits de gestion dont bénéficie la société s'élèvent au 31 décembre 2025 à 26.050.480 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**
Découverts bancaires	12 379 415
Crédits de gestion à court terme	5 880 000
Factures escomptées	1 613 126
Financement en devises	4 861 014
Crédits mobilisables	1 316 925
Total concours bancaires et crédits de gestion	**26 050 480**

2. Billets de trésorerie

- SOTEMAIL a souscrit à des billets de trésorerie sans intérêts émis par la société « SANIMED » pour un montant s'élevant à 250.000 DT pour une période de 360 jours commençant le 8 décembre 2025 avec une date d'échéance au 3 décembre 2026.

3. Autres Transactions avec les parties liées

- En date du 2 juillet 2025, SOTEMAIL a transformé ses créances envers la société A.B.C en un prêt en compte courant non rémunéré pour un montant de 2.825.609 DT payable trimestriellement sur une période de 10 ans avec une période de grâce de 2 ans. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 2.825.609 DT.

B- Opérations réalisées et relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces conventions sont détaillées comme suit :

1. Ventes à des parties liées

Les ventes hors taxes réalisées au cours de l'année 2025 avec les sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalisent un montant de **6.922.237** DT (en hors taxes) et se détaillent comme suit :

Désignation	**31/12/2025**
Société SOMOCER	3 951 589
Société A.B.C.	1 926 644
Société 3S TRADING	712 021
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	175 122
Société SOMOCER TRANSPORT	156 861
Total du chiffre d'affaires (HTVA)	**6 922 237**

2. Achats auprès des parties liées

Les achats hors taxes réalisés au cours de l'année 2025 auprès des sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalisent un montant de **19.860.782** DT et se détaillent comme suit :

Désignation	**31/12/2025**
Société SOMOCER	16 872 618
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	2 472 450
SOMOCER Transport	515 714
Total des achats (HTVA)	**19 860 782**

3. Emprunts bancaires

Le solde des emprunts bancaires ainsi que des dettes de leasing restant à régler au 31 décembre 2025 s'élève à un montant total de 13.013.276 DT se détaillant comme suit :

Emprunts	Solde au 31.12.2025		
	Échéance à -1 an	Échéance à + 1 an	Total Fin de période
BH (7 MD)	261 782	-	261 782
BH (3.5 MD)	2 034 828	1 006 663	3 041 491
BNA (3.849 MD)	1 953 511	-	1 953 511
BNA (1.450 MD)	725 000	410 833	1 135 833
ATTIJ (0,800 MD)	215 906	141 224	357 130
STB (1,436 MD)	749 190	-	749 190
STB (5 MD)	1 000 000	-	1 000 000
STB (1 MD)	400 000	133 333	533 333
STB (0,116 MD)	25 139	-	25 139
STB (1,191 MD)	376 295	-	376 295
STB (0,724 MD)	410 267	144 800	555 067
STB (0.004 MD)	1 057	792	1 849
STB (0.169 MD)	62 432	13 068	75 500
STB (0.017 MD)	3 264	4 896	8 160
STB (0.181 MD)	80 775	-	80 775
STB (0.805 MD)	301 888	-	301 888
STB (0.020 MD)	3 323	5 113	8 435
STB (2.470 MD)	1 698 125	617 500	2 315 625
Total emprunts bancaires en dinars	**10 302 782**	**2 478 222**	**12 781 004**
Emprunts leasing	232 272	-	232 272
Total emprunts en dinars	**10 535 054**	**2 478 222**	**13 013 276**

4. Autres transactions avec les parties liées

- En 2024, un avenant à la convention d'assistance qui porte sur la gestion et l'administration des ventes entre la société SOTEMAIL et la société SOMOCER Négoce a été signé. En vertu de cet avenant, le taux de la commission a été révisé à la hausse passant de 3,5% à 5% avec une date d'effet le 1er janvier 2024. Le montant des commissions facturé par la société SOMOCER Négoce au titre de l'année 2025 s'élève à 2.046.486 DT hors taxes.

- En date du 1er janvier 2023, SOTEMAIL a transformé les créances détenues sur la société SOMOCER NEGOCE en un prêt en compte courant pour un montant de 2.172.972 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 1.552.122 DT dont 206.950 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 206.950 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet

des notes de débits établies au cours de l'exercice 2025. Le produit d'intérêt constaté par la société au titre de l'année 2025 s'élève à 138.450 DT hors taxes n'a pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.

- En date du 1er janvier 2023, SOTEMAIL a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant de prêt restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 1.666.855 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 1.546.648 DT dont 145.408 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 134.636 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2025. Le produit d'intérêt constaté par la société au titre de l'année 2025 s'élève à 134.503 DT hors taxes n'a pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.

- Courant l'exercice 2020, SOMOCER a conclu un contrat avec La STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite à SOTEMAIL. Le Prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG. Courant l'exercice 2025, SOTEMAIL a acheté de l'électricité auprès de SOMOCER, par l'intermédiaire de la Société Tunisienne d'électricité et de Gaz, pour un montant de 1.574.242 DT hors taxes. Aucune convention n'a été signée entre les deux sociétés.

- La société loue auprès de la société « SOMOCER » un bureau sis à Menzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération brute du Directeur Général s'est élevée au titre de l'exercice 2025 à 232.015 DT, soit un net annuel de 139.787 DT et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 octobre 2025, a décidé de n'a pas allouer aux membres du conseil d'administration les jetons de présence pour l'exercice 2025.

- Les membres du Comité Permanent d'Audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée

Générale. En 2025, aucune rémunération n'a été allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos diligences n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui rentrent dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF	**CRG Audit**
Ahmed SAHNOUN	**Chiraz DRIRA**